

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de votants : 26

Voix favorables : 26

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20/11/2018**DELIBERATION**
n° CA 2018 - 155*relative aux bourses Erasmus pour les étudiants et personnels d'UT1*

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

ETUDIANTS UT1

Vu la page 15 du « guide des établissements pour l'organisation des mobilités 2018 », les nouveaux montants alloués aux étudiants d'UT1 se répartissent comme suit :

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'études	Mobilité de stage	Mobilité d'études ou de stage pour les étudiants inscrits établissement situé dans un PTOM
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	270 € - 370 €	420 € - 520 €	770 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 € - 320 €	370 € - 470 €	720 €
G3	Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	170 € - 270 €	320 € - 420 €	670 €

PERSONNEL UT1

Vu la page 17 du « guide des établissements pour l'organisation des mobilités 2018 », les nouveaux montants alloués au personnel d'UT1 se répartissent comme suit :

Groupe de pays	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14ème jour d'activité
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	119 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	106 €
Groupe 3	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	92 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

L'Université Toulouse 1 Capitole versera aux étudiants participant à la mobilité Erasmus+ les montants ci-dessous, dès l'année universitaire 2018-2019.

- *Mobilité d'études :*
 - 370 euros pour le groupe 1
 - 320 euros pour le groupe 2
 - 270 euros pour le groupe 3
- *Mobilité de stage :*
 - 520 euros pour le groupe 1
 - 470 euros pour le groupe 2
 - 420 euros pour le groupe 3

Article 2

L'Université Toulouse 1 Capitole versera aux personnels participant à la mobilité Erasmus+ les montants tels qu'indiqués dans le tableau de référence, dès l'année universitaire 2018-2019.

Article 3

Ces sommes seront imputées sur le Service Opérationnel relatif à la convention financière Erasmus de l'année en cours.

La présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA

